La Clause Sociale

- C'est quoi ?
- Une opportunité d'emploi au sein d'entreprises attributaires de marchés publics ou privés.
- Comment?

Dans le cadre de sa démarche d'achat socialement responsable, le maitre d'ouvrage peut inscrire ses exigences en terme d'insertion sociale et professionnelle dans son marché et en faire une condition d'éxécution obligatoire.

Nos services :

NOS

VALEURS

Une intervention

bienveillante adaptée

aux entreprises et à leurs contraintes.

Aux entreprises:

- Conseil et accompagnement à la mise en oeuvre de la clause
- Aide au recrutement
- Adaptation des candidats aux spécificités des entreprises

Aux acheteurs:

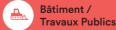
- Identification des marchés
- Conseil dans le choix du cadre juridique
- Appui pour la rédaction des pièces de marchés
- Suivi et évaluation de la bonne exécution des clauses

Aux demandeurs d'emploi :

- Validation administrative de l'entrée
- Présélection, préparation des candidats
- Mise en relation avec les entreprises
- Gestion des parcours d'insertion professionnelle

Les secteurs concernés :



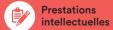




Restauration



Espaces verts





Entretien des locaux



Gardiennage



Autres

Les chiffres 2018

360 480

heures d'insertion réalisées

28

donneurs d'ordre partenaires

123

entreprises accompagnées

774

salariés concernés

465

heures (durée moyenne des parcours)

87%

des entreprises déclarent que les clauses d'insertion contribuent au développement des compétences des demandeurs d'emploi.

93%

des entreprises recommandent l'accompagnement de Créativ' à une autre entreprise pour la mise en oeuvre des clauses sociales.

Enquête réalisée auprès de 100 entreprises attributaires de marchés sur l'année 2017 / 2018 (taux de réponse : 30%).

Ils nous ont fait confiance:

Le Grand Dijon • Les 24 communes de la métropole • Les bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, Orvitis, Villeo, etc.) • SPLAAD • Les services de l'État (Ministère de la justice, de la Défense, DREAL, etc.) • le Conseil Régional Les promoteurs privés (ICADE, ADIM, UNIBAIL, etc.) • Société Est Métropole, CARSAT, SNCF, INRA, AGROSUP, etc.

creativ

CLAUSES D'INSERTION

Critères d'éligibilité du public: - DELD 12 mois bRSA

et minima sociaux (ASS, AI,

AAH, Allocation d'invalidité)
- RQTH
- jeunes de - de 26 ans
(6 mois après sortie

du systeme scolaire)

Une équipe de 5 professionnels (4 facilitatrices et une assistante administrative)

Tel: 03 80 28 03 20 Mail: contact@creativ21.fr www.creativ21.fr









